



## BIENVENUE DANS LA RESIDENCE *LES GRANDS PRES*

**Le conseil syndical de la résidence *Les Grands Prés* vous souhaite la bienvenue et un bon emménagement dans votre nouveau lieu de vie.**

Nous vous offrons ce livret d'accueil qui a été rédigé pour faciliter votre intégration.

Son objectif est de vous guider au sein de la résidence. Vous y trouverez diverses informations pratiques.

Amicalement,

*Le Conseil Syndical*

### CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical est un organe de gestion obligatoire dans une copropriété et les conseillers syndicaux sont des copropriétaires élus lors de l'assemblée générale. Il veille à la conservation de l'immeuble et à l'administration des parties communes. Il est **ESSENTIEL** dans la vie de la copropriété car un conseil syndical efficace et conscient de sa mission fait gagner de l'argent à l'ensemble des résidents et il permet de réaliser de réelles économies de charges.

### MOYENS DE COMMUNICATIONS

Un site internet, dont l'objectif est de simplifier le quotidien de tous les résidents, a été mis en place. Il sert de lien entre vous et nous et son utilisation est totalement gratuite : <http://res-lesgrandspres.e-monsite.com>

Une adresse mail a été créée pour pouvoir contacter facilement le conseil syndical : [lesgrandspres28@outlook.fr](mailto:lesgrandspres28@outlook.fr) et des boîtes aux lettres « Conseil syndical » sont à votre disposition dans chaque hall.

Des panneaux d'affichage sont également présents dans chaque bâtiment, (où y figure, entre autre, le règlement intérieur de la copropriété), et sur la façade du local poubelles (où y sont notifiées les consignes de gestion des déchets).

### CONTACTS UTILES



**Citya Chartres Immobilier - LP Gestion (Syndic de la résidence) :**

1 boulevard A. Chasles 28000 Chartres

☎ : 02 37 18 53 30 - 🌐 : [www.citya.com](http://www.citya.com)



**Chartres Métropole :** 3 rue Charles Brune 28110 Lucé

☎ : 02 37 91 35 20 - 🌐 : [www.agglo-chartres.fr](http://www.agglo-chartres.fr)



**Mairie de Lèves :** 4 place de l'Eglise 28300 Lèves

☎ : 02 37 18 01 80 - 🌐 : [www.ville-leves.fr](http://www.ville-leves.fr)



**La Poste :** 20 avenue de la Paix 28300 Lèves

☎ : 02 37 21 45 32 - 🌐 : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



S Y N D I C A T

**Synelva** : 12 rue du Président Kennedy 28110 Lucé

☎ : 02 37 91 80 00 - 🌐 : [www.rseipc.fr](http://www.rseipc.fr)



**Filibus** : 2 bis Esplanade de la Résistance 28000 Chartres

☎ : 02 37 36 26 98 - 🌐 : [www.filibus.fr](http://www.filibus.fr)

*Les lignes circulant à Lèves sont les lignes 3 et 8.*

*L'arrêt le plus proche étant « Le Petit Orme » de la ligne 3.*



**Hôpital** : 4 rue Claude Bernard 28630 Le Coudray

☎ : 02 37 30 30 30 - 🌐 : [www.ch-chartres.fr](http://www.ch-chartres.fr)



**Urgences** : 112 / **Pompiers** : 18 / **Police** : 17 / **Samu** : 15

## PARTIES COMMUNES

Les parties communes (halls, couloirs, balcons ...) ne doivent pas être encombrées (à savoir, ne doivent en aucun cas être fixés ou stockés sur les balcons les bicyclettes, les mobiliers divers, les bouteilles de gaz, les paraboles...). Pour plus de détails, vous pouvez vous référer aux affichages mis en place dans chaque hall et au règlement de copropriété en vigueur.

Des racks ont été installés à l'extérieur (local sur le parking) pour pouvoir y stationner les vélos. Avant d'y parquer votre vélo, vous devez demander un numéro d'emplacement auprès du conseil syndical (via le site internet). Nos amis à quatre pattes sont tolérés dans la résidence. Aux maîtres de veiller à ce qu'ils ne causent aucune dégradation.

## BADGES ELECTRONIQUES

Lors de votre emménagement, il vous a été remis des badges électroniques et des bips avec vos clés. Ils vous permettent d'accéder à la résidence (bâtiment et parking) et ont été mis en place suite à de nombreux problèmes d'insécurité. Afin de ne pas rencontrer de nouveau une telle situation, nous attirons votre attention sur le fait que vous devez signaler impérativement au conseil syndical (via le site internet, l'e-mail ou la boîte aux lettres du conseil syndical) tout incident concernant vos badges et bips (perte, vol, badges défectueux...). Dans le cas contraire, vous vous risquez à la désactivation complète de ces derniers.

## SOLLICITATIONS

Si vous rencontrez un problème concernant les parties communes (changement d'ampoules dans les couloirs, panne de courant, panne de portails, panne VMC ...), n'hésitez pas à nous solliciter avant de contacter le syndic ou d'intervenir vous-même. Des moyens ont été mis en place pour que nous puissions intervenir directement.

Vous pouvez également nous communiquer vos remarques et suggestions pour l'amélioration de ce livret ou tout autre sujet.



## GESTION DES DECHETS

INFOS DECHETS : 0 800 22 20 36 (n° vert)

### JOURS DE COLLECTE :

Merci de présenter vos déchets la veille du ramassage à partir de 19h00.

|  |  |
|--|--|
| <br> | <b>ORDURES MÉNAGÈRES</b><br>Collecte le <b>MARDI</b> et <b>VENDREDI</b><br>Si vous êtes équipé d'un bac Chartres métropole :<br>Collecte le <b>MARDI</b> |
| <br> | <b>EMBALLAGES MÉNAGERS<br/>ET PAPIER EN MÉLANGE</b><br>Collecte le <b>MERCREDI</b>   |
|   | <b>ENCOMBRANTS</b><br>(une fois tous les 2 mois)<br>Collecte le 3 <sup>e</sup> <b>VENDREDI</b> des mois pairs  |
|   | <b>DÉCHETS VERTS</b><br>(Du 4 avril au 30 novembre)<br>Collecte le <b>JEUDI</b>  |



Les déchetteries de Champhol et Lucé sont  
ouvertes aux particuliers et professionnels, pour  
des dépôts limités à 1m³ par jour.  
- Jours et horaires d'ouverture :  
du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Le dimanche : de 9h à 13h00  
Fermé le jeudi à Champhol (02.37.21.47.55).  
Fermé le mardi à Lucé (02.37.30.22.09).

### DECHETTERIES :

- Déchetterie Chaunay : D821 (à proximité de Jardiland) 28630 Fontenay-sur-Eure
- Déchetterie Champhol : Rue Fontaine-Bouillant 28300 Champhol

### ORDURES MÈNAGÈRES :

La collecte des ordures ménagères a lieu 1 fois par semaine : le **mardi matin**.



**Collecte des ordures ménagères**  
Pensez à bien fermer vos sacs.  
Ne présentez pas de sacs de plus de 100 litres.



**Collecte des emballages ménagers**  
Consignes de tri : briques, cartonnettes, conserves et  
boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastique



### EMBALLAGES A RECYCLER, PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES :

Les emballages ménagers à recycler (plastiques, cartons d'emballage, aérosols, boîtes métalliques...), ainsi que les papiers, journaux et magazines sont collectés 1 fois par semaine : le **mercredi matin**.

La mise en place du recyclage étant **un acte bénévole** au sein de notre résidence, nous vous demandons d'apporter une attention toute particulière aux consignes de recyclage pour pouvoir maintenir son bon fonctionnement.

### VERRES :

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre sont à déposer dans des **conteneurs de couleur verte installés sur les voies publiques**.

Les conteneurs les plus proches se trouvent près de la supérette Coccinelle dans le centre-ville de Lèves.



### DECHETS VEGETAUX :

Les déchets végétaux sont collectés 1 fois par semaine : le **jeudi matin de début avril à fin novembre**. Des sacs biodégradables sont distribués par Chartres Métropole pour ce ramassage spécifique.



### ENCOMBRANTS :

La collecte des ferrailles / monstres est assurée 1 fois tous les 2 mois : le **2<sup>ème</sup> jeudi des mois pairs** (Cette collecte ne concerne que les déchets des ménages qui ne brûlent pas). Les objets encombrants ne doivent être sortis que le jour de la collecte.

### VETEMENTS :

Les vieux vêtements sont à déposer dans des **conteneurs spécialisés installés sur les voies publiques**. *Le conteneur le plus proche se trouve dans l'impasse du stade des grands prés (rue Léo Lagrange à Chartres).*

**Les encombrants, les sacs de déchets verts, les vêtements, les verres, ... ne doivent pas être stockés dans les parties communes ou dans le local poubelles.**

## ETIQUETTES

Les étiquettes des interphones devant être uniformisées, nous assurons nous-mêmes leur mise en place. Mais, au cas où nous tardions à y faire figurer votre nom, n'hésitez pas à nous solliciter.

Ci-dessous, vous trouverez une étiquette pour votre boîte aux lettres avec les informations obligatoires devant y figurer (demande faite par les services de La Poste et le Syndic, pour une meilleure distribution du courrier). Découpez-la ... elle est prête à être posée (ou téléchargez-la sur notre site internet).



Et si vous ne souhaitez pas recevoir de publicités, voici une étiquette prévue à cet effet.

